

## LA CONSTRUCTION DU DROIT DE LA CONSOMMATION PAR LES ENTREPRISES

M<sup>e</sup> Gabriel Arnaud Berthold – 24 janvier 2018, 16 h 30

Les lois encadrant le rapport de consommation sont souvent présentées comme de simples législations « techniques et sans âme », distribuant droits et obligations de manière à protéger les consommateurs. Développées aux lendemains de la Seconde Guerre, pour contenir les excès d'un marché revigoré, ces lois se sont pourtant révélées être des instruments politiques importants dans la promotion du modèle « renouvelé » des sociétés libérales. À l'aide de quelques exemples, le conférencier tentera de démontrer que l'étude du contexte historique de construction du droit de la consommation permet de présenter son objet, de décrire ses objectifs et d'interpréter sa portée autrement.

### Biographie

M<sup>e</sup> Gabriel Arnaud Berthold est doctorant, en cotutelle à la Faculté de droit de l'Université McGill et à l'École de droit de Sciences Po Paris. Détenteur d'une maîtrise en droit privé de l'Université de Montréal, il fut jeune chercheur à la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil. En 2013 et 2014, il fut également auxiliaire juridique de l'honorable juge Louis LeBel, à la Cour suprême du Canada. En 2013, il fut récipiendaire de la bourse de maîtrise de la Fondation Claude Masse.

## LA MÉDIATION EN DROIT DE LA CONSOMMATION : MODÈLES ET PARTICULARITÉS

M<sup>e</sup> Clarisse N'kaa – 18 avril 2018, 16 h 30

On parle de plus en plus d'utiliser la médiation dans les différends découlant d'un contrat de consommation. Or, on pourrait déceler une certaine antinomie entre la médiation et le droit de la consommation. La première implique une certaine égalité entre les parties alors que le second consiste à faire respecter une loi d'ordre public – la *Loi sur la protection du consommateur* –, qui a été conçue de manière à protéger des personnes en situation de faiblesse (les consommateurs). Dans un tel contexte, on peut se demander si la médiation peut être utilisée pour résoudre des différends en matière de consommation ? Si oui, quel est le modèle à privilégier ? Quel rôle doit jouer le médiateur ? Quelle est la place des parties dans le processus ? Option consommateurs se penche sur les particularités de la médiation lorsqu'elle est utilisée en droit de la consommation. Ce faisant, elle analyse les différentes pratiques et fait ressortir les caractéristiques des meilleures. Cette conférence est le fruit d'une recherche financée par le Fonds Accès Justice et intitulée : *Le règlement des différends par la médiation. Quel modèle pour les litiges en droit de la consommation ?*

### Biographie

M<sup>e</sup> Clarisse N'kaa Détentrice d'une maîtrise en prévention et règlement des différends de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, M<sup>e</sup> Clarisse N'kaa est avocate à Option consommateurs et médiatrice. Dans le but de faciliter l'accès à la justice, elle a participé à un projet pilote de médiation pour les litiges découlant d'un contrat de consommation. Aujourd'hui, elle participe au projet de médiation sur place à la Cour des petites créances et au projet de médiation en ligne (PARLe) de l'Office de la protection du consommateur.

#### Conception et organisation du cycle : Pierre-Claude Lafond

Pour information et inscription : Madame Gisèle Chabot, coordonnatrice  
fondationclaudemasse@globetrotter.net • www.fondationclaudemasse.org

Nous sommes un dispensateur reconnu par le Barreau du Québec aux fins de la formation continue obligatoire. Une heure de formation continue est prévue pour chaque conférence.

## Le droit de la consommation entre création et adaptation

ENTRÉE LIBRE  
Inscription obligatoire



Faculté de droit  
Université  
de Montréal

Fondation Claude Masse • Cycle de conférences 2017-2018

### L'action collective de consommation : une classe à part ?

M<sup>e</sup> Bruce Johnston, avocat, Trudel Johnston Lespérance  
4 octobre 2017, 16h30

### Les hypothèques parapluie ou l'art de la créativité chez les prêteurs

M<sup>e</sup> Marie Annik GRÉGOIRE, professeure, Université de Montréal  
et Maryse GUÉNETTE, Option consommateurs  
21 novembre 2017, 16h30

### La construction du droit de la consommation par les entreprises

M<sup>e</sup> Gabriel Arnaud BERTHOLD, doctorant (U. de M., Sc. Po. Paris)  
24 janvier 2018, 16h30

### La médiation en droit de la consommation : modèles et particularités

M<sup>e</sup> Clarisse N'KAA, Option consommateurs  
18 avril 2018, 16h30

Toutes les conférences auront lieu au Salon François-Chevrette,  
au 3<sup>e</sup> étage de la Faculté de droit, Université de Montréal,  
3101 chemin de la Tour, Montréal.

(stationnement payant sur place ou à l'Oratoire St-Joseph)  
Métro : Côte-des-Neiges ou Université de Montréal

## L'ACTION COLLECTIVE DE CONSOMMATION : UNE CLASSE À PART ?

M<sup>e</sup> Bruce Johnston – 4 octobre 2017, 16 h 30

Dans l'arrêt *Sibiga* de la Cour d'appel, le juge Kasirer a donné une interprétation large des critères d'autorisation dans le contexte particulier de l'action collective de consommation. Qu'est-ce que l'on entend par droit de la consommation ? Et par l'action collective de consommation ? S'agit-il d'une espèce à part ? Quels sont alors ses attributs ? Y a-t-il des raisons qui justifient que l'action collective de consommation soit traitée différemment ? L'avocat a-t-il un rôle différent dans ce contexte ? Est-il légitime de parler d'un procureur général privé ?

### Biographie

M<sup>e</sup> Bruce Johnston a obtenu ses licences en droit civil (B.C.L.) et en common law (LL.B.) de l'Université McGill. Il est également diplômé en histoire de cette même institution. Après avoir amorcé sa carrière en 1993 dans un cabinet d'envergure nationale, il a fondé en 1998, avec M<sup>e</sup> Philippe Trudel, le cabinet aujourd'hui nommé Trudel Johnston L'Espérance. Ensemble, ils ont représenté leurs clients avec un succès remarquable devant la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel, la Cour supérieure du Québec, la Cour fédérale et plusieurs tribunaux administratifs. Le cabinet a remporté d'importantes victoires dans des dossiers importants d'actions collectives (Marcotte, Brault & Martineau, tabac, etc.). M<sup>e</sup> Johnston agit souvent à titre de conférencier invité sur les actions collectives, le droit de la consommation et le droit international humanitaire. Il siège au Comité du Barreau du Québec sur les actions collectives.

## LES HYPOTHÈQUES PARAPLUIE OU L'ART DE LA CRÉATIVITÉ CHEZ LE PRÊTEURS

M<sup>e</sup> Marie Annik Grégoire et Maryse Guénette – 21 novembre 2017, 16 h 30

En 2012, l'Association des banquiers canadiens affirmait, dans le cadre d'une étude effectuée par Option consommateurs, que l'hypothèque parapluie avait été mise en place afin de répondre aux besoins exprimés par les consommateurs. Cette association affirmait aussi que l'information sur les conséquences juridiques d'une telle hypothèque était clairement divulguée aux consommateurs par les institutions financières afin de leur permettre d'effectuer un choix éclairé.

La présente conférence a pour but de vérifier la validité de ces affirmations. Elle présentera les caractéristiques de l'hypothèque parapluie, les dangers qu'elle comporte pour les consommateurs et la situation québécoise en cette matière. Elle présentera aussi les résultats d'une étude à « micros cachés » sur l'information transmise aux consommateurs. Ceux-ci sont-ils vraiment en mesure d'effectuer un choix éclairé ? Les résultats de l'étude que nous présenterons permettent d'en douter.

### Biographie

M<sup>e</sup> Marie Annik Grégoire est professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et récipiendaire du Prix d'excellence en enseignement 2015 (catégorie professeurs) de cette même université. Elle a pratiqué plusieurs années en litige civil et commercial dans divers cabinets de Montréal avant d'entamer sa carrière professorale. Elle se spécialise en droit des personnes, des obligations et de la justice contractuelle et s'intéresse plus particulièrement à la situation contractuelle des personnes vulnérables. Elle a d'ailleurs publié plusieurs textes sur ces sujets. Dans le cadre de ses recherches, la professeure Grégoire s'associe aussi avec divers organismes de défense des droits de personnes vulnérables (personnes âgées et consommateurs). Elle collabore régulièrement avec les médias.

Maryse Guénette est responsable du Service de recherche et de représentation d'Option consommateurs depuis 2011. Elle compte de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la défense des droits des consommateurs. Entre 1993 et 2005, elle a travaillé à Option consommateurs, d'abord à titre de responsable du magazine *Consommation*, puis du service d'agence de presse de l'organisme. Entre 2005 et 2010, elle a collaboré activement à la rédaction de guides et réalisé, toujours pour Option consommateurs, des recherches portant sur des sujets tels le recouvrement des créances, la lisibilité des documents remis aux consommateurs et la protection de la vie privée.

## La Fondation Claude Masse

Constituée en 2001, la Fondation Claude Masse a pour mission de soutenir l'éducation et la recherche dans les domaines de la protection du consommateur et de la régulation de la concurrence. Elle s'intéresse principalement au droit, à l'économie, à la psychologie sociale, à la sociologie et à l'administration de la justice.

Entre autres activités, la Fondation a, jusqu'à présent, financé 26 projets de recherche et organisé ou soutenu l'organisation de nombreux colloques et conférences. Elle favorise également l'intérêt pour les études dans le secteur du droit de la consommation par l'octroi de prix et bourses d'excellence à des étudiants de premier et deuxième cycles intéressés dans ce domaine.

Le nom de la Fondation souligne la remarquable contribution de M<sup>e</sup> Claude Masse au domaine de la protection des consommateurs depuis 1974. M<sup>e</sup> Masse a consacré sa vie à l'enseignement et à la recherche dans ce secteur d'activité.